



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Direction  
Départementale  
Des Territoires  
  
Service Économie  
Agricole et  
Développement Rural  
  
Unité Foncier- Installation,  
Structures

Arrêté préfectoral n° 41-2017-08-24-002  
fixant la liste des communes viticoles concernées par le gel d'avril 2017

Le Préfet de Loir-et-Cher,  
Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre national du Mérite

Vu le règlement (UE n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 établissant les règles aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune et notamment son article 32 « activation des droits au paiement »,

Vu l'arrêté interministériel du 04 août 2017 relatif aux conditions et limites régissant le cadre fiscal des achats de vendanges, de moûts et de vins,

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-08-04-003 du 04 août 2017 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Estelle RONDREUX, directrice départementale des territoires de LOIR-et-CHER,

Considérant que l'épisode de gel du 19 au 21 avril et du 27 et 28 avril 2017 a détruit partiellement ou en totalité la production de certaines vignes sur les communes listées en annexe 1,

Considérant le bilan dressé par la Chambre d'Agriculture et la Fédération des Associations Viticoles de Loir-et-Cher du 04 juillet 2017,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est reconnue l'étendue généralisée des conséquences du gel survenu les 19, 20, 21, 27 et 28 avril derniers, sur le vignoble du Loir-et-Cher.

**Article 2** : La liste des communes de Loir-et-Cher dont le vignoble est reconnu en totalité ou partiellement sinistré est jointe en annexe 1.

**Article 3** : Les viticulteurs concernés peuvent prendre contact avec les services de l'État (service des Douanes, DDFIP, DDT, DDCSPP) pour toute information.

**Article 4** : M. le secrétaire général de la préfecture, Madame la directrice départementale des territoires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Blois, le **24 AOUT 2017**

Pour le Préfet et par délégation,  
la directrice départementale  
des territoires de Loir-et-Cher

  
Estelle RONDREUX

**ANNEXE 1 - LISTE DES COMMUNES DU LOIR-et-CHER  
DONT LES VIGNOBLES SONT RECONNUS SINISTRÉS  
AU GEL D'AVRIL 2017**

Communes d'Angé, Areines, Artins, Authon, Azé, Bauzy, Beauchêne, Billy, Blois, Bonneveau, Bouffry, Candé-sur-Beuvron, Cellé, Cellettes, Chailles, Chambord, Champigny-en-Beauce, Chaon, Chapelle-Montmartin (La), Chapelle-Vendomoise (La), Châteauvieux, Châtillon-sur-Cher, Châtres-sur-Cher, Chaumont-sur-Loire, Chauvigny-du-Perche, Chémery, Cheverny-, Chissay-en-Touraine, Chitenay, Choue, Choussy, Contres, Cormeray, Couddes, Couffy, Coulommiers-la-Tour, Cour-Cheverny, Courmemin, Cour-sur-Loire, Couture-sur-Loir, Dhuizon, Epuisay, Essarts (les), Faverolles-sur-Cher, Feings, Fontaines-en-Sologne, Fontaine-les-Coteaux, Fortan, Fougères-sur-Bièvre, Françay, Fresnes, Gièvres, Gombergean, Gy-en-Sologne, Hayes (Les), Houssay, Huisseau-sur-Cosson, Josnes, Lancôme, Langon, Lassay-sur-Croisne, Lavardin, Lignières, Lorges, Lunay, Marcilly-en-Beauce, Marticly-en-Gault, Mareuil-sur-Cher, Marolles, Maslives, Mazangé, Méhers, Mennetou-sur-Cher, Mer, Meslande, Meslay, Meusnes, Millançay, Monteaux, Monthou-sur-Bièvre, Monthou-sur-Cher, Montils (Les), Montlivault, Montoire-sur-le-Loir, Mont-près-Chambord, Montrichard Val de Cher, Montrieux-en-Sologne, Montrouveau, Morée, Muides-sur-Loire, Mur-de-Sologne, Naveil, Neung-sur-Beuvron, Nourray, Noyers-sur-Cher, Oisly, Ouchamps, Pezou, Pontlevoy, Pouillé, Prunay-Cassereau, Pruniers-en-Sologne, Rahart, Rilly-sur-Loire, Romorantin-Lanthenay, Rougeou, Saint-Aignan, Saint-Amand-Longpré, Sainte-Anne, Saint Arnoult, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint Dyé sur Loire, Saint Georges-sur-Cher, Saint Gourgon, Saint Julien-de-Chédon, Saint Julien-sur-Cher, Saint Laurent-Nouan, Saint Loup, Saint Lubin-en-Vergonnois, Saint Martin-des-Bois, Saint Rimay, Saint Romain-sur-Cher, Saint-Viâtre, Sambin, Santenay, Sargé-sur-Braye, Sasnières, Sassay, Savigny-sur-Braye, Seigy, Selles-Saint-Denis, Selles-sur-Cher, Seur, Soings-en-Sologne, Sougé, Suèvres, Ternay, Theillay, Thenay, Thésee-la-Romaine, Thoré-la-Rochette, Tour-en-Sologne, Troo, Valaire, Valencisse), Vallières-les-Grandes, (Valloire-sur-Cisse), Veillens, Vendôme, Vernou-en-Sologne, Veuzain-sur-Loire, Villavard, Ville-aux-Clercs (La), Villechauve, Villedieu-le-Château, Villefranche-sur-Cher, Villeherviers, Villeny, Villerable, Villerbon, Villiersfaux, Villiers-sur-Loir, Vineuil, Vouzon, Yvoy-le-Marron.